



Projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement

Explication de vote du Groupe SRC (Séance du mardi 21 octobre 2008)

M. Philippe Tourtelier. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, messieurs les ministres, mes chers collègues, la loi Grenelle I est soumise aujourd'hui, en première lecture, au vote de l'Assemblée, après un parcours pour le moins chaotique. Plusieurs fois reportée, la première lecture a failli être interrompue en raison de l'obligation que nous avons d'aborder la loi de finances cette semaine.

Le Parlement ne peut se contenter d'être la chambre d'enregistrement des compromis ponctuels de la société civile. Il doit les inscrire dans la durée. Comment avez-vous pu penser que ce qui avait été décidé après quatre mois de concertation, serait approuvé en quatre jours à l'Assemblée ? Votre mauvaise appréciation du calendrier et de l'importance que les parlementaires accordent à ces questions nous ont amenés à une impasse jeudi soir ou, plutôt, très tôt vendredi matin.

Au rythme suivi – rythme normal, étant donné l'importance du sujet –, nous ne pouvions terminer l'examen de la loi avant d'entamer celui de la loi de finances, ce qui reportait une fois de plus, de quelques mois, le vote en première lecture. La loi Grenelle risquait un enlèvement quasi définitif. Vous nous avez alors proposé – je n'irai pas jusqu'à dire menacés de réécrire les articles, ce qui faisait tomber tous les amendements. Ce « 49-3 de commission » était non seulement inadmissible, mais inutile.

Monsieur le ministre, vous nous avez alors déclaré que vous souhaitiez ardemment voir l'examen de cette loi achevé, car cela renforcerait votre position lors de la négociation du paquet « climat-énergie » à Bruxelles. Conscients de l'importance et de la difficulté de cette négociation, nous avons pris nos responsabilités. Car le combat pour l'environnement en France et en Europe est notre combat.

Nous avons voulu sauver le Grenelle I d'un enlèvement qui lui aurait été fatal, et permettre à la France de mieux défendre le paquet climat-énergie à Bruxelles. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe UMP.) Afin d'achever l'examen du texte dans les délais impartis, nous nous sommes donc limités aux interventions essentielles, réservant les autres pour la deuxième lecture.

Le débat s'est poursuivi dans les formes habituelles, puisque trois articles seulement ont été réécrits, sur les trente qui restaient à examiner. J'ajoute que Mme la vice-présidente de l'Assemblée nous a donné la parole chaque fois que nous l'avons demandée ; je l'en remercie. (« Très bien ! » sur divers bancs.)

Cette loi n'est pas une loi de programmation ; c'est à peine une loi d'orientation. Et si, sur ses grandes orientations, nous sommes généralement d'accord, la véritable question est la suivante : s'agit-il seulement d'affichage, ou ces orientations seront-elles appliquées ?

À cet égard, assurément, nous avons des raisons d'être inquiets. Sur les moyens, tout d'abord. Sur ce point, nous serons attentifs lors de l'examen de la loi de finances : nous veillerons, d'une part, à ce que

les crédits nécessaires soient bien inscrits, par exemple en matière de recherche ; d'autre part, à ce que le gel qui frappe chaque année nos finances ne touche pas la mise en œuvre du Grenelle. En outre, nous regrettons vivement les tergiversations sur la contribution climat-énergie.

D'autre part, s'agissant des objectifs, vous avez refusé tous nos amendements tendant à appliquer concrètement les principes que nous avons défendus ensemble. Ainsi, vous refusez de geler les réformes des services publics que vous avez engagées – carte hospitalière, carte judiciaire, Poste, garnisons... –, ce qui vous aurait pourtant laissé le temps d'analyser leur bilan carbone, puisque toutes accroissent les déplacements. La proximité, qui constituait déjà une nécessité en matière sociale et d'aménagement du territoire, devient une nécessité écologique.

En outre, dans certains articles, par exemple à l'article 4, relatif au seuil de 50 kilowattheures par mètre carré et par an, sont introduites des modulations susceptibles de vider les principes de leur substance. Enfin, nous sommes encore loin du compte s'agissant de l'eau et de l'agriculture.

Malgré ces imperfections, le travail constructif des députés socialistes lors du débat a porté ses fruits : notre discussion a permis de véritables avancées, puisque vous avez repris plus d'une centaine de nos amendements. Outre les amendements communs à tous les groupes – tel le renversement de la charge de la preuve – et les nombreux amendements communs à la gauche, dont le principe de reconnaissance des services rendus par la biodiversité, nous avons insisté sur quelques thèmes majeurs en leur consacrant des amendements que vous avez repris. Tel est le cas de la reconnaissance de l'urgence écologique à l'article 1^{er}, complété par un amendement sur l'océan Arctique ; de l'ajout de la troisième composante du développement durable, le progrès social, aux objectifs des politiques publiques ; de la reconnaissance du rôle environnemental de l'outre-mer, initialement relégué à la fin du texte, dans les articles d'adaptation, mais désormais cité, sur proposition socialiste, dès l'article 1^{er}, avec les principes de subsidiarité et de gouvernance locale. Enfin, sur notre proposition également, la lutte contre la précarité énergétique est ajoutée aux objectifs, et l'impératif de sobriété et d'efficacité énergétiques réaffirmé pour les particuliers comme pour les industriels. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive.

Face à une loi qui entérine le succès du travail de concertation mené par les partenaires du Grenelle, qui fait des associations environnementales des acteurs à part entière de la société civile et reprend l'essentiel des compromis élaborés lors du Grenelle, enrichis par nos débats et par les amendements socialistes, nous vous disons : « Chiche ! »

Alors que la crise écologique est occultée par les crises financière et économique, nous devons adresser un message fort à nos concitoyens : les questions environnementales demeurent incontournables.

Nous voterons donc ce texte en première lecture aujourd'hui. Mais vous pouvez compter sur notre vigilance ! Nous prenons date, et nous jugerons sur pièces !